

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir les institutions muséales et les bibliothèques pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à s'assurer que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre¹.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____

Les toilettes sont nettoyées à chaque quart de travail et désinfectées tous les jours.

NOTE : _____


La salle à manger est nettoyée après chaque utilisation et désinfectée chaque jour.

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées à chaque quart de travail.

NOTE : _____

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

NOTE : _____

Les règles d'hygiène sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Une affiche a été installée à l'entrée de l'institution muséale ou de la bibliothèque avec toutes les informations utiles aux visiteurs (rappel des consignes, organisation du service, organisation des files d'attente, modalités de paiement, possibilité d'obtenir des services par téléphone ou en ligne).

NOTE : _____

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les visiteurs ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans l'institution muséale ou la bibliothèque pour réduire et contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter.

NOTE : _____

Les visiteurs qui présentent des symptômes sont informés de leur obligation de reporter leur visite de l'institution muséale ou de la bibliothèque.

NOTE : _____

Des barrières physiques (cloisons pleines) ont été installées aux caisses ou aux comptoirs de service.

NOTE : _____

Les livreurs sont informés qu'ils doivent déposer les colis au sol en présence du personnel de l'institution muséale ou de la bibliothèque, sans remise en main propre et en respectant la distanciation physique d'un mètre dans la mesure du possible.

NOTE : _____

Une signalisation (ex. : marquage au sol) a été mise en place pour établir la mesure d'un mètre de distanciation physique près des caisses et des comptoirs de service.

NOTE : _____

Mesures particulières pour les musées

Les institutions muséales opèrent leurs événements ou leurs activités de groupe selon les consignes de la Direction générale de la santé publique en ce qui a trait au nombre de personnes autorisées pour les rassemblements intérieurs et aux paramètres de distanciation physique minimale.

NOTE : _____

Un masque de qualité est fourni pour le personnel qui exécute une tâche nécessitant d'être à moins d'un mètre d'une autre personne et en l'absence de barrières physiques.

NOTE : _____

Mesures particulières pour les bibliothèques

Les bibliothèques opèrent leurs activités dont celles de groupe ou d'animation selon les consignes de la Direction générale de la santé publique en ce qui a trait au nombre de personnes autorisées pour les rassemblements intérieurs et aux paramètres de distanciation physique minimale.

NOTE : _____